

Commune de BROÛT-VERNET

Procès-Verbal Réunion du 30 mars 2026

Etaient présents : Messieurs Bernard DEVOUCOUX, Didier CROCHET, Alban DESGRAIS, Jean-François BURLOT, Vincent ROY, Jean-Marc BOUZIN, Paul-Henri DUBROUILLET, Bruno d'ALANÇON et Mesdames Sylvie RICHARD, Valérie DILON, Béatrice GOYET, Christine MARTINS, Frédérique RONDEPIERRE, Maguy SOIGNEUX, Aurélie MURE,

Etaient absents :

Etaient excusés :

A été nommé secrétaire de séance : Aurélie MURE

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Il propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour à savoir la convention avec le Syndicat Départemental d'Énergie (SDE 03) pour l'électrification du lotissement Les Deux Chênes.

Aucune objection n'étant formulée, le conseil municipal approuve l'ajout de ce point. Monsieur le Maire demande ensuite l'approbation du précédent procès-verbal. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

S'agissant d'une période de transition entre deux mandatures, Monsieur le Maire demande également la validation du procès-verbal de la dernière réunion de la précédente équipe municipale qui a été transmis pour information.

Aucune remarque n'est apportée.

1) Versement des indemnités de fonction du Maire et des adjoints n°28/2026(pour 15; contre : 0; abstentions :0)

Monsieur le Maire explique qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints. Il explique que leurs taux maximums dépendent de la strate de population. Pour la commune, il est de 55.70% de l'indice brut 1027 pour le Maire et de 21.38% pour les adjoints. Il propose de les maintenir comme suit :

- Le Maire : 36 % de l'indice brut 1027 ;
- Les adjoints : 12 % de l'indice brut 1027 ;

2) Désignations des commissions communales n°29/2026 (pour :15; contre :0; abstention :0) et choix du mode de vote pour les commissions et les délégations n°30/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire explique qu'il convient de procéder à la constitution des commissions communales et à la désignation de leurs membres, au maximum de 9 par commission.

Après concertation sur le choix du mode de vote pour les commissions et les délégations, le conseil municipal décide de voter à main levée et non à bulletin secret.

Monsieur le maire rappelle qu'il est président de droit de toutes les commissions.

Après discussions, les commissions communales et leurs membres sont constituées ainsi :

Commune de BROÛT-VERNET

Finances	Didier CROCHET
	Alban DESGRAIS
	Valérie DILON
	Bruno d'ALANCON
	Frédérique RONDEPIERRE
	Paul Henri DUBROUILLET
Urbanisme, constructions, zone artisanale, révision PLU, cimetière, bâtiments, voirie du bourg,	Alban DESGRAIS
	Aurélie MURE
	Jean-François BURLOT
	Frédérique RONDEPIERRE
	Béatrice GOYET
	Sylvie RICHARD
	Vincent ROY
	Jean-Marc BOUZIN
	Didier CROCHET
Enfance, jeunesse, vie associative et animation, embellissement	Valérie DILON
	Sylvie RICHARD
	Maguy SOIGNEUX
	Paul-Henri DUBROUILLET
	Aurélie MURE
	Vincent ROY
Voirie rurale, assainissement, accessibilité, révision assainissement, gestion de la station	Didier CROCHET
	Alban DESGRAIS
	Bruno d'ALANCON
	Jean-François BURLOT
	Jean-Marc BOUZIN
	Aurélie MURE
Communication : bulletin, De la Plume à Chantalouette, outil de communication	Bernard DEVOUCOUX
	Sylvie RICHARD
	Béatrice GOYET
	Maguy SOIGNEUX
	Paul-Henri DUBROUILLET
Commission d'appel d'offres	Alban DESGRAIS
	Didier CROCHET
	Valérie DILON
	Frédérique RONDEPIERRE
	Vincent ROY (suppléant, Jean-François BURLOT)
Commission d'action sociale	Bernard DEVOUCOUX
	Sylvie RICHARD
	Christine MARTINS
	Frédérique RONDEPIERRE
	Paul-Henri DUBROUILLET

3) Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal n°31/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Dans un souci de favoriser la bonne administration de la commune, le Conseil municipal décide pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire

Commune de BROÛT-VERNET

les délégations suivantes :

1° De procéder, dans la limite d'un montant unitaire annuel de 200.000 € à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et à l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du code de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires.

2° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

3°) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans ;

4°) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

5°) De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;

6°) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières

7°) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges

8°) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4600€

9°) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts;

10°) De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

11°) De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement;

12°) De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13°) D'exercer, au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,

14°) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

15°) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000€ par sinistre ;

16°) De donner, en application de l'article L324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local :

17°) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signature

18°) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 100 000€ par année civile.

19° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune.

20° D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

4) Désignation des délégués n°32 à 50/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

A l'instar des commissions communales, Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de désigner les délégués chargés de le représenter dans les

Commune de BROÛT-VERNET

domaines suivants :

Conseil d'Ecole	Titulaire Valérie DILON
	Titulaire Vincent ROY
Association des Maires de l'Allier	Titulaire : Bernard DEVOUCOUX
Communauté de Communes Saint-Pourçain-Sioule-Limagne	Titulaire : Bernard DEVOUCOUX
	Titulaire : Christine MARTINS
	Suppléant : Alban DESGRAIS
Comité des fêtes	Titulaire : Maguy SOIGNEUX
	Titulaire : Christine MARTINS
Commission Locale d'Information et de Surveillance de l'usine SARVAL	Titulaire : Alban DESGRAIS
Comité Nationale d'Actions Sociales	Titulaire : Sylvie RICHARD
Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE03)	Titulaire : Bernard DEVOUCOUX
	Suppléant : Alban DESGRAIS
SICTOM	Titulaire : Bernard DEVOUCOUX
	Suppléant : Valérie DILON
SIVOM de Sioule et Bouble	Titulaire : Bruno d'ALANÇON
	Titulaire : Alban DESGRAIS
	Suppléant : Maguy SOIGNEUX
	Suppléant : Bernard DEVOUCOUX
Centre Social La Magic	Titulaire : Sylvie RICHARD
	Suppléant : Jean-François BURLOT
Fédération des sites clunisiens et la route des églises peintes du Bourbonnais	Titulaire : Béatrice GOYET
	Titulaire : Bruno d'ALANÇON
Les FRANCAS de l'Allier	Titulaire : Valérie DILON
Agence Technique Départemental Allier Bourbonnais Territoires	Titulaire : Bernard DEVOUCOUX
Correspondant Défense	Titulaire : Bruno d'ALANÇON
Centre Communal d'Action Social (activité économique et animation commerciale) : A rajouter dans les commissions)	Sylvie RICHARD
	Christine MARTINS
	Frédérique RONDEPIERRE
	Paul-Henri DUBROUILLET
Eau-Sage Sioule	Alban DESGRAIS
Natura 2000	Alban DESGRAIS
Conseiller Référent Elaboration Plan Intercommunal de Sauvegarde (Communauté de communes)	Alban DESGRAIS et Valérie DILON
Référent Incendie-Secours	Didier CROCHET

5) Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget communal n°51/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :1)

Au moment de procéder aux votes des CFU des différents budgets, Monsieur d'ALANÇON trouve « étonnant que la nouvelle mandature soit consultée pour approuver des dépenses qu'elle n'a pas autorisées. ». Monsieur le Maire lui rappelle les dysfonctionnements du logiciel Helios (État) qui ont retardé la validation des budgets votés en janvier-février 2025 et ajoute qu'il s'agit là d'une situation exceptionnelle. Il propose donc aux nouveaux membres de l'assemblée de s'abstenir s'ils le souhaitent. Monsieur le Maire est sorti au moment du vote.

Monsieur CROCHET présente le CFU du budget communal comme suit :

Commune de BROÛT-VERNET

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses :	Prévu :	1 375 640,83
	Réalisé :	785 782,25
	Reste à réaliser :	103 554,62

Recettes :	Prévu :	1 375 640,83
	Réalisé :	745 060,67
	Reste à réaliser :	17 191,00

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	1 376 588,45
	Réalisé :	1 047 689,98
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	1 376 588,45
	Réalisé :	1 408 547,72
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-40 721,58
Fonctionnement :	360 857,74
Résultat global :	320 136,16

Monsieur d'ALANÇON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote

6) Affectation du résultat 2025 du budget communal n°52/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)

Après avoir fait approuver le compte financier de ce budget, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	360 857,74
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	127 085,20
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	233 772,54
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	40 721,58

7) Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget Assainissement n°53/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :1)

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote.

Monsieur CROCHET présente le CFU du budget Assainissement comme suit :

Commune de BROÛT-VERNET

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	Prévu :	139 775,04
	Réalisé :	18 611,93
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	139 775,04
	Réalisé :	64 755,04
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	69 590,11
	Réalisé :	56 625,88
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	69 590,11
	Réalisé :	78 606,89
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	46 143,11
Fonctionnement :	21 981,01
Résultat global :	68 124,12

Monsieur d'ALANÇON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

8) Affectation du résultat 2025 du budget Assainissement n°54/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)

Après avoir fait approuver le compte financier de ce budget, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	21 981,01
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	0,00

9) Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget « Cabinet Médical » n°55/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :1)

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote.

Monsieur CROCHET présente le CFU du budget « Cabinet Médical » comme suit :

Commune de BROÛT-VERNET

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	Prévu :	1 064 527,63
	Réalisé :	452 512,02
	Reste à réaliser :	612 015,33

Recettes	Prévu :	1 064 527,63
	Réalisé :	407 361,57
	Reste à réaliser :	635 445,85

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	41 765,15
	Réalisé :	34 824,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	41 765,15
	Réalisé :	34 858,28
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-45 150,45
Fonctionnement :	34,28
Résultat global :	-45 116,17

Monsieur d'ALANÇON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

10) Affectation du résultat 2025 du budget « Cabinet Médical » n°56/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)

Après avoir fait approuver le compte financier de ce budget, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	34,28
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	34,28
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	45 150,45

11) Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget lotissement « Bois de Sarlier » n°57/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :1)

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote.
Monsieur CROCHET présente le CFU du budget lotissement « Bois de Sarlier » comme suit :

Commune de BROÛT-VERNET

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	Prévu :	334 790,96
	Réalisé :	153 501,00
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	334 790,96
	Réalisé :	223 932,97
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	323 680,54
	Réalisé :	318 645,44
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	323 680,54
	Réalisé :	212 324,33
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	70 431,97
Fonctionnement :	-106 321,11
Résultat global :	-35 889,14

Monsieur d'ALANÇON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

12) Affectation du résultat 2025 du budget du lotissement « Bois de Sarlier » n°58/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)

Après avoir fait approuver le compte financier de ce budget, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	106 321,11
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	106 321,11
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	70 431,97

13) Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget lotissement « Rue Georges Fondrat »°59/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :1)

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote.

Monsieur CROCHET présente le CFU du budget lotissement « Rue Georges Fondrat » comme suit :

Commune de BROÛT-VERNET

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses	Prévu :	226 874,39
	Réalisé :	191 603,34
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	226 874,39
	Réalisé :	204 325,11
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	229 756,28
	Réalisé :	220 051,94
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	229 756,28
	Réalisé :	214 604,02
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	12 721,77
Fonctionnement :	-5 447,92
Résultat global :	7 273,85

Monsieur d'ALANÇON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

14) Affectation du résultat 2025 du budget lotissement « Rue Georges Fondrat » n°60/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)

Après avoir fait approuver le compte financier de ce budget, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DÉFICIT	5 447,92
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 447,92
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	12 721,77

15) Vote du compte financier unique (CFU) 2025 du budget « Production énergie photovoltaïque » n°61/2026 (pour :13; contre : 0; abstention :1)

Monsieur le Maire est sorti au moment du vote.

Monsieur CROCHET présente le CFU du budget « Production énergie photovoltaïque » comme suit :

Commune de BROÛT-VERNET

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Investissement

Dépenses :	Prévu :	25 052,79
	Réalisé :	7 889,44
	Reste à réaliser :	15 574,28

Recettes :	Prévu :	25 052,79
	Réalisé :	20 296,12
	Reste à réaliser :	4 756,67

Fonctionnement

Dépenses :	Prévu :	9 700,75
	Réalisé :	5 232,64
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes :	Prévu :	9 700,75
	Réalisé :	11 146,80
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	12 406,68
Fonctionnement :	5 914,16
Résultat global :	18 320,84

Monsieur d'ALANÇON, doyen de l'assemblée, fait procéder au vote.

16) Affectation du résultat 2025 du budget « Production énergie photovoltaïque » n°62/2026 (pour :14; contre : 0; abstention :1)

Après avoir fait approuver le compte financier de ce budget, Monsieur le Maire propose l'affectation du résultat 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	5 914,16
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 914,16
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	12 406,68

17) Installation du matériel d'éclairage public pour le lotissement des Deux Chênes n°63/2026 (pour :15; contre : 0; abstention :0)

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de prévoir l'électrification du lotissement des Deux Chênes.

Un avant-projet a été réalisé par le Syndicat Départemental de l'Énergie auquel la commune est adhérente. Le coût de ces travaux s'élève à 31 681 €, le SDE participe à hauteur de 7 920 € ; le reste à charge de la commune s'élève à 23 761 €.

Monsieur le Maire propose un financement sur 15 ans.

A l'issue d'un débat sur le financement de cette opération, l'assemblée propose de d'étudier cette question lors de la prochaine commission de finances et de n'approuver dans l'immédiat que les travaux.

Informations diverses

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement des travaux

- ❖ Salle d'activité : la pose de la charpente est en cours.
- ❖ Maison de santé : la livraison est imminente, l'installation de 2 bacs à fleurs

Commune de BROÛT-VERNET

doit être validée par la commission « Embellissement ». L'inauguration est proposée en juillet 2025.

- ❖ Garderie : les travaux de rénovation doivent commencer le 7 avril, le déménagement dans la salle polyvalente se fera le 3 avril.
- ❖ Travaux de voirie sur le chemin d'Aumale : le devis s'élève à 50 000 €. Il est suggéré de procéder à une réfection complète ; la validation de cette opération sera étudiée par la commission dédiée.
- ❖ Cimetière : la 1^{ère} phase d'exhumation est terminée. 24 tombes ont été reprises, 6 cyprès et 1 olivier ont été plantés.
- ❖ Appartement au-dessus de la bibliothèque : une visite pour l'évaluation des travaux doit être organisée.

Fin de la séance à 21h20

Le Maire



Le secrétaire de séance